

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2020

Référence
2020-04

Objet de la délibération
Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
34	19	22

Date de la convocation
06/02/2020

Vote
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2020 et le 13 février à 18h30, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Syndicat Mixte à Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

PRESENTS : Jacky BOICHOT, Pierre BRIZION, Patrice CLOSS, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, Stéphane EMERAUX, Jonathan HASELVANDER, Martine HENRISSAT, Nicolas LACROIX, Marie-Claude LAVOCAT, Christophe LIMAUX, Stéphane MARTINELLI, Michel MENET, Anne-Marie NEDELEC, Nicole PENSEE, Yvette ROSSIGNEUX, Jean-Yves ROY, Françoise TRELAT VALLON, Patrick VIARD.

PROCURATIONS : Claude COSSON donne procuration à Nicolas LACROIX, Bernadette RETOURNARD donne pouvoir à Jacky BOICHOT, Jean-Marie WATREMETZ donne procuration à Stéphane MARTINELLI.

EXCUSES : Michel ANDRE, Pascal BABOUOT, Didier COGNON, Dominique COMBRAY, Claude COSSON, Jacky GILLET, Christine GUILLEMY, Bernard GUY, Denis MAILLOT, Véronique NICKELS, Bernadette RETOURNARD, Patrice VOIRIN, Jean-Marie WATREMETZ.

ABSENTS : Laurent MARRAS, Mariette VOILLOT,

A été nommé secrétaire : Jean-Yves ROY

Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2019

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Propose d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	72 058,92
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	45 378,95
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	117 437,87
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-7 971,21
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	7 971,21
AFFECTATION =C. = G. + H.	117 437,87
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	7 971,21
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	109 466,66
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

SUR PROPOSITION du Président,

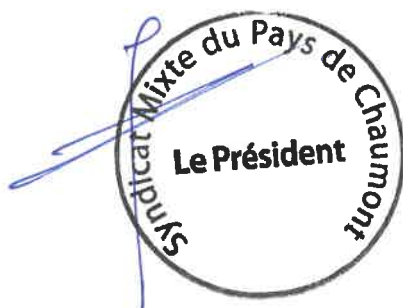
ET APRES en avoir délibéré ;

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée

(Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0)

1° d'affecter le résultat cumulé comme suit : l'excédent global est de 117 437,87 €, la couverture d'autofinancement à l'investissement est de 7 971,21 €, soit un excédent de fonctionnement de 109 466,66 € à reprendre au compte R 002 de la section de fonctionnement 2020.

Fait et délibéré à Chaumont, les jours, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,
Le président,

Stéphane MARTINELLI
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération.